

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS257/24
5 décembre 2005

(05-5791)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – DÉTERMINATION FINALE EN MATIÈRE DE DROITS COMPENSATEURS CONCERNANT CERTAINS BOIS D'ŒUVRE RÉSINEUX EN PROVENANCE DU CANADA

Recours du Canada à l'article 21:5 du Mémorandum d'accord
sur le règlement des différends

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 5 décembre 2005, adressée par le Président de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *États-Unis – Détermination finale en matière de droits compensateurs concernant certains bois d'œuvre résineux en provenance du Canada, Recours du Canada à l'article 21:5 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends*, WT/DS257/AB/RW. Ce rapport sera distribué aujourd'hui à 16 heures aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce, conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Ce document est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient Mme Merit E. Janow en qualité de Présidente de la section, et M. Luiz Olavo Baptista et M. Giorgio Sacerdoti en qualité de membres.
